



Date de convocation : 24/04/2026

Nombre de Conseillers Municipaux :
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18
Quorum : 10

Rendu exécutoire :
Après transmission en Préfecture le :

Et publication/notification le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 Avril à 20h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Gilles TURLAN, Maire.

Membres présents : M. Gilles TURLAN, Le Maire, Mme Laura LAGANTHE, M. Michaël RODRIGUEZ, Mme Sabrina GUITTONNEAU, M. Jean-Paul RABARY, M. Robert SOUBREVIE, Mme Françoise RABARY, M. Didier KLAJER-BONNAFOUS, M. Eric MALIE, Mme Florine PITOT, Mme Sol ALAVA, M. Eric MONNAUX, M. Maxime VALAX, Mme Delphine DUCASSE, M. Stéphane MAURIES, Mme Chantal VIALARD

Procurations : Béatrice FAVIER à Michael RODRIGUEZ – Lilou OBERLE à Laura LAGANTHE

Excusés : M. David REVEL

Secrétaire de séance : Mme Laura LAGANTHE

Délibération DE_2026_028 : Vote du budget primitif 2026 - Budget Annexe Lotissement

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 du budget annexe Lotissement et d'approuver ce dernier comme suit :

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2026		
	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	285 387.08 €	285 387.08 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	174 054.64 €	174 054.64 €
TOTAL	459 441.72 €	459 441.72 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la nomenclature comptable M57 applicable aux communes,
Vu le projet de budget primitif 2026 du budget annexe lotissement, présenté par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le budget primitif 2026 du budget annexe lotissement arrêté comme ci-dessus en ayant procédé à son vote par chapitre,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour : 14 dont 2 procurations

Contre : 0

Abstentions : 4

Pour extrait conforme
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.

Le Maire,
Gilles TURLAN



La Secrétaire de séance,
Laura LAGANTHE